



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
BUREAU REGIONAL DE L'EUROPE  
COPENHAGUE

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE  
*Cinquante et unième session, Madrid, 10 – 13 septembre 2001*

## RÉSOLUTION

---

EUR/RC51/R3  
11 septembre 2001  
10634M  
ORIGINAL : ANGLAIS

### LE RAPPORT SUR LA SANTE EN EUROPE :

#### GESTION DE L'INFORMATION ET DES CONNAISSANCES

Le Comité régional,

Ayant examiné le document EUR/RC51/7 (Le rapport sur la santé en Europe – Résumé des résultats préliminaires) ;

Rappelant la résolution EUR/RC49/R10, dans laquelle il était notamment demandé au directeur régional de faire rapport à la cinquante et unième session du Comité régional sur la situation sanitaire dans la Région ;

1. REMERCIE le directeur régional pour la synthèse des résultats préliminaires ;
2. SE FÉLICITE de la nouvelle approche suivie pour présenter la situation et l'évolution en matière de santé, les déterminants de la santé ainsi que des politiques de santé qui en tiennent compte, dans la Région européenne de l'OMS ;
3. PRIE instamment les États membres de continuer à améliorer et à développer leurs systèmes de gestion de l'information et des connaissances dans le domaine de la santé, et d'assumer la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre de telles politiques ;
4. PRIE le directeur régional :

- a) de continuer de mettre au point de nouveaux moyens, plus efficaces, de gérer et d'exploiter l'information, pour accompagner l'évolution dans le domaine des connaissances en matière de santé, permettre au Bureau régional d'opérer à partir d'une base de connaissances et fournir de meilleurs services d'information aux États membres et à la communauté internationale ;
- b) de veiller à ce que le rapport sur la santé en Europe soit élaboré d'une manière cohérente avec le Rapport sur la santé dans le monde, ses données de base et son enrichissement ultérieur ;
- c) d'utiliser non seulement les données associées aux principaux indicateurs de la situation sanitaire et les informations qualitatives communiquées par les États membres de l'OMS, mais aussi les informations de qualité dont disposent d'autres organisations et, à cette fin, de renforcer la collaboration du Bureau régional avec les organisations internationales appropriées ;
- d) de publier tous les trois ans un rapport sur les principaux enjeux et aspects de la santé dans les États membres, et de mettre à jour chaque année les données statistiques de base sur le site Web du Bureau régional ;
- e) de terminer de mettre au point et de publier, en temps utile, le rapport sur la santé en Europe, en prenant en considération les observations formulées au cours de la présente session.